



Margaret MACRON
LE VISAGE DU LIBÉRALISME À LA FRANÇAISE
L'AUSTERITÉ FACE À L'ÉVASION FISCALE

LE DOSSIER P.6-7
"Paradise papers"



CSG, CET IMPOT INJUSTE ! P.8



La sociale P.12



Le mot du secrétaire

Une régression sociale généralisée

Depuis son élection, le président Macron a mis en route le rouleau compresseur de la destruction sociale en s'attaquant à notre Code du travail, aux statuts et aux missions de la fonction publique, tout en voulant détruire simultanément l'ensemble des protections des salariés, que ce soit la Sécurité sociale, les retraites, le droit à la formation ou l'indemnisation du chômage.

Au-delà des répercussions que vont avoir les réformes du droit du travail sur la fonction publique, le gouvernement entend poursuivre les ponctions sur les budgets publics actuellement en débat à l'Assemblée. En voici trois exemples :

-Les députés ont voté la baisse de l'ISF pour un montant de près de 4 milliards d'euros en faveur des plus riches... et se sont dans le même temps prononcés pour l'augmentation de la CSG, qui va gravement impacter les revenus des retraités et des fonctionnaires.

-Avec 3 milliards d'euros d'économies exigés sur l'assurance maladie, qui peut croire qu'il sera plus facile de se faire soigner demain ?

-Le projet de loi de finances ampute les HLM de 75% de leurs capacités d'investissement. En prélevant plus de 1,7 milliard chaque année sur le logement social, un secteur qui dégage et réinvestit entièrement 2,2 milliards d'autofinancement dans la production neuve et la réhabilitation, qui peut prétendre être mieux logé demain ?

Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique et d'exiger de véritables mesures de progrès social en faveur des salariés, des jeunes, des retraités. Notre pays en a largement les moyens : la France est championne d'Europe des dividendes versés à ses actionnaires (54 milliards d'euros l'an dernier) !

Sommaire

2	L'ÉDITO
3	Hommage: Louis Viannet
4-5	ÉCHOS DES SERVICES
6-7	LE DOSSIER
8-10	ACTUALITÉ NATIONALE
11	RETRAITÉS
12	LA SOCIALE

DU COTÉ DU WEB



SITE WEB: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>

Inscrivez vous à la **newsletter**.

FACEBOOK: CGT de la ville de Lyon

TWITTER: @CGT_VILLE_LYON

Email: syndicat.cgt@mairie-lyon.fr



MENTIONS LEGALES

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon. *Imprimé par nos soins.*

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:
CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46

ÉCRIVEZ-NOUS: cgt@latribunedesmunicipaux.fr

L'agenda

• Jeudi 11 janvier 9h30:
Projection-débat du Film "La sociale", médiathèque de Vaise Lyon 9ème.

• Intersyndicale pour les ingénieurs - Jeudi 30 novembre 2017 de 18 h 00 à 19 h 30 Salle Bellecour, 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7e

• Intersyndicale le 5 décembre de 11h à 13h à Jaurès – salle Bellecour- Pour les utilisateurs de véhicules de la Ville de Lyon effectuant des Trajets Domicile Travail (TDT)

• Syndicat UGICT le 13 décembre 12h à 14h salle Bellecour pour les Directrices EAJE et les EJE

• Le 8 décembre c'est pour les RP (Responsable de proximité) de l'Education (salle et horaires à venir.)

• Réunion d'information syndicale pour les Agents Contractuels Jeudi 7 décembre à 18h00 Bourse du Travail, Place Guichard, Lyon 3ème (salle MOISSONNIER)



Louis VIANNET, le sens des autres

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Louis Viannet, Secrétaire général de la CGT de 1992 à 1999. C'est une perte immense pour notre pays et pour notre organisation. Louis était un homme et un dirigeant toujours à l'écoute des autres, connu pour sa grande ouverture d'esprit et porteur d'une vraie vision sur les évolutions de la société.

Jeune militant au sein des PTT, chacun s'accorde à reconnaître sa pugnacité revendicative et sa proximité permanente avec ses collègues. Après avoir occupé diverses responsabilités jusqu'au plus haut niveau de sa fédération, il intègre le bureau confédéral de la CGT en 1982 au congrès de Lille. À cette occasion, il est remarqué pour son intervention condamnant le tournant de la rigueur annoncé par Pierre Mauroy, le premier ministre de François Mitterrand.

En 1992, lorsqu'il est élu secrétaire général de la CGT dans une France marquée par le chômage de masse, la casse industrielle et l'effondrement d'un monde bipolaire, il s'attèle avec conviction et clairvoyance à travailler à l'indépendance de la CGT, tout en impulsant son ouverture vers la diversité du monde du travail. Il est très présent dans le mouvement social de 1995 où il œuvre pour un «syndicalisme rassemblé», persuadé que l'unité syndicale est nécessaire pour redonner espoir et confiance aux salariés et à l'ensemble du monde du travail. Il milite également avec succès pour que la CGT trouve sa place dans le syndicalisme européen.

Après avoir quitté ses mandats, Louis n'a jamais cessé d'être présent aux côtés des militants et dirigeants de la CGT avec l'humilité et la réserve qui le caractérisaient. Louis aura profondément marqué la CGT durant les années où il y a occupé des responsabilités, faisant en sorte que notre organisation évolue face aux réalités du monde du travail tout en restant fidèle à ses valeurs émancipatrices fondatrices de la CGT.



Louis VIANNET (image de la NVO)

Les 110 ans de l'UD CGT 69

Une journée débat sur notre histoire aura lieu le lundi 18 Décembre à partir de 14h00 à la Bourse du Travail de Lyon, suivie d'une soirée à l'Opéra à 19h (Chorale des enfants). Les détails de cette initiative vous seront envoyés prochainement.

Quoi de neuf au COS ?

Mise en place d'une billetterie en ligne "Réduc'CE" qui sera accessible via le site internet du COS.

Cette billetterie proposera des tarifs CE avantageux aux agents, concernant :

- Les parcs de loisirs.
- Les parcs animaliers.
- Les aquariums.
- Les parcs ludo-éducatifs (cité de l'espace ou Vulcania).
- Les grands parcs.
- Les parcs étrangers.
- Les événements sportifs et culturels.
- Les concerts.
- Les spectacles.
- Les sorties de ski.

Grâce à cette billetterie en ligne, les agents recevront directement leurs places par mail et éviteront les déplacements et files d'attentes.

Remplacement des places cinéma pour les enfants de + 12 ans pour Noël par un billet unique qui permettra aux enfants de choisir entre :

- l'accrobranche avec France Aventures.
- LASER GAME, trampoline, escalade avec EXALTO.

Un catalogue agenda 2018 COS sera édité en 2500 exemplaires et mis à disposition au COS début décembre. Il rappellera les prestations proposées et présentera nos partenaires.

SPECTACLE DE NOEL : le 17 décembre 2017
à 14 h

« Santa Claus, la véritable histoire du Père Noël »

BIBLIOTHEQUES : la Ville de Lyon paierait pour la Métropole ?

La bibliothèque municipale va assurer, à compter du 1er janvier 2018, la compétence de Lecture Publique de la Métropole. Pour ce faire, une convention devrait prochainement lier la Ville de Lyon à la Métropole.

Or, le projet de convention ne tient pas compte de deux aspects importants : tout d'abord, le poids que représente cette nouvelle activité sur le circuit du livre de la bibliothèque (service des acquisitions, catalogue et métadonnées, service de l'équipement) n'a pas été valorisé. Rien qu'au service de l'équipement, il faudrait 0,7 ETP (équivalent temps plein) pour assurer l'intégration des nouveaux documents de la Métropole.

La direction prédit une baisse de l'activité dans ce service alors que pour 2018 le budget global d'acquisition sera en progression ...

Enfin, la responsable du Pôle Mobile, qui supervisera pratiquement le service métropolitain à la bibliothèque municipale, devrait assurer cette mission sans renfort.

La CGT revendique donc que soit inclus dans la convention un poste complémentaire pour assurer les missions du circuit du livre et un poste de bibliothécaire pour la supervision de l'activité métropolitaine.



Cette convention, pour le moins déséquilibrée, est pour la CGT la cerise sur le gâteau après la présentation des travaux de la MOM (Mission Organisation Méthodes) sur la structure des postes à la bibliothèque et le circuit du livre. Les conclusions de la MOM sont plus que contestables, et contestées par le personnel et ses représentants.

Dans ce contexte, les agents de la bibliothèque ont été invités à participer à une action gréviste et à venir manifester leur mécontentement au Comité Technique du 4 octobre 2017, lors duquel était présenté le projet de convention avec la Métropole.

UNE NOUVELLE RÉORGANISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Une nouvelle organisation de l'Éclairage public a été présentée en juin aux agents du service maintenance par la direction. Placé dans le cadre de « l'émergence de nouvelles technologies », ce projet devait faire l'objet d'un dossier présenté en CT en Septembre 2017.

Cette organisation prévoit la création d'un poste de technicien adjoint à l'ingénieur maintenance, chargé de « créer un lien transversal entre les différentes structures demandant un relationnel spécifique ». Cette création se ferait au prix de rien moins que la suppression de 2 postes d'agents de maîtrise et de 3 postes d'adjoint technique!

Pour faire face à ce projet de réorganisation, les agents de l'éclairage public se sont réunis et ont travaillé sur des ateliers thématiques afin de faire une contre-proposition à la direction. Il est tout de même important de faire savoir que les agents sont les mieux à même de connaître leur métier, d'en parler, et de réfléchir à une meilleure organisation du travail... Les agents ne sont pas contre cette réorganisation mais elle doit d'abord être un moyen de remettre les choses à plat et ensuite leur permettre de se reconnaître en elle.

Consécutivement, des réunions ont été mises en place avec la direction et les agents afin d'échanger sur les points divergents. La direction a convenu qu'il y avait de gros problèmes de communication et qu'ils ne remontaient pas forcément jusqu'au directeur.

La CGT et les agents sont contre la création du poste de technicien et nous revendiquons le maintien des 4 agents de maîtrise. Nous avons proposé une autre organisation avec le maintien de ces agents et une meilleure répartition du travail entre les différents cadres d'emplois.

Ces réunions ont été longues mais riches et le travail fourni par les agents a déjà permis de reporter le CT en janvier 2018. De plus, les membres du CHSCT se sont déplacés sur le site de vaise et ont pu échanger avec eux. Une deuxième rencontre est d'ores et déjà prévue sur le site de Vénissieux mais ce qui ressort unanimement pour l'instant c'est que, tous syndicats confondus, cette nouvelle organisation n'est pas approuvée.

Le travail continue car, en parallèle, la direction propose de revoir l'organisation des équipes de nuit. À ce sujet, une réunion avec la direction, les agents et la médecine du travail est arrêtée... et les agents entendent bien faire valoir leurs avis !



Et si la mobilisation payait ?

Que le rapport de force soit avec vous !



Le 1er septembre dernier, 120 ingénieurs ont adressé un recours au Maire de Lyon pour réclamer des impayés de régime indemnitaire. Face à cette mobilisation très importante, la ville a répondu à 217 ingénieurs en activité, mutés ou retraités, tous concernés par le rattrapage en question.

Un premier règlement correspondant à un rattrapage sur les 18 derniers mois devrait arriver sur la paye de novembre. Nous organisons une réunion d'information syndicale Jeudi 30 novembre 2017 pour faire le point sur ce dossier. Le mouvement initié par l'UGICT CGT et UNICAT est maintenant également soutenu par la CFDT.

PARADISE PAPERS

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches ».

Depuis quelques jours, les révélations des « Paradise Papers » sur l'optimisation fiscale des multinationales et des grandes fortunes font scandale.

Des chiffres faramineux commencent à être avancés. Au minimum 20 milliards d'euros chaque année échapperaient à la solidarité nationale de notre pays.

Le gouvernement, qui est au service des puissances financières, surfe sur le dumping fiscal mondial au lieu de centrer son intervention sur la satisfaction des besoins sociaux.

Il facilite, comme beaucoup d'autres, la déréglementation et la mise en concurrence des salariés et des systèmes sociaux.

Cette même logique se traduit dans les entreprises par plus de pression sur les salariés et sur les capacités de production, par des fermetures de sites, des délocalisations, des attaques sur le droit du travail pour augmenter les profits.

Dans la fonction publique, elle se caractérise par une baisse accrue des dotations de fonctionnement.

Une nouvelle cure d'austérité que payeront les agents par leur travail. Il y a de moins en moins de personnel pour faire fonctionner le service public

Afin de réduire ou de ne pas payer l'impôt, sur leurs profits, les entreprises font du lobbying auprès des Etats et ceux-ci mettent en place des dispositifs qui leur permettent d'échapper

Ce qui risque de se traduire d'ailleurs par un record en 2018 concernant le crédit d'impôt et divers dégrèvements accordés par l'Etat aux entreprises pouvant atteindre 172 milliards d'euros.

Ces privilèges généreusement distribués aux fameux premiers de cordée, souvent les mêmes qui optimisent le rendement de leurs dividendes dans des paradis fiscaux, ont un coût en constante augmentation, une efficacité sur la création d'emploi totalement nulle, une traçabilité déficiente, et des contrôles inexistantes.

Nous le constatons une nouvelle fois, la richesse des plus riches ne sert pas à relancer

l'économie, ni l'investissement, encore moins à moderniser nos services publics pour répondre aux besoins des populations ou améliorer l'existence des plus modestes. Il faut tirer la leçon de cette réalité indéniable.

L'Etat doit prendre toute sa responsabilité pour mettre fin à cette situation scandaleuse et revenir sur certaines décisions, comme celles prises sur

l'ISF, qui relèvent de l'indécence.

Il est grand temps de demander des comptes aux entreprises, aux actionnaires, aux grands patrons qui ont profité de toutes ces aides.

Il faut leur demander de rembourser les aides accordées, que des pénalités soient imposées comme pour tout citoyen qui aurait enfreint la loi. Il y a besoin de renforcer les services de l'Etat pour se donner les moyens de contrôler efficacement ces circuits d'argent.



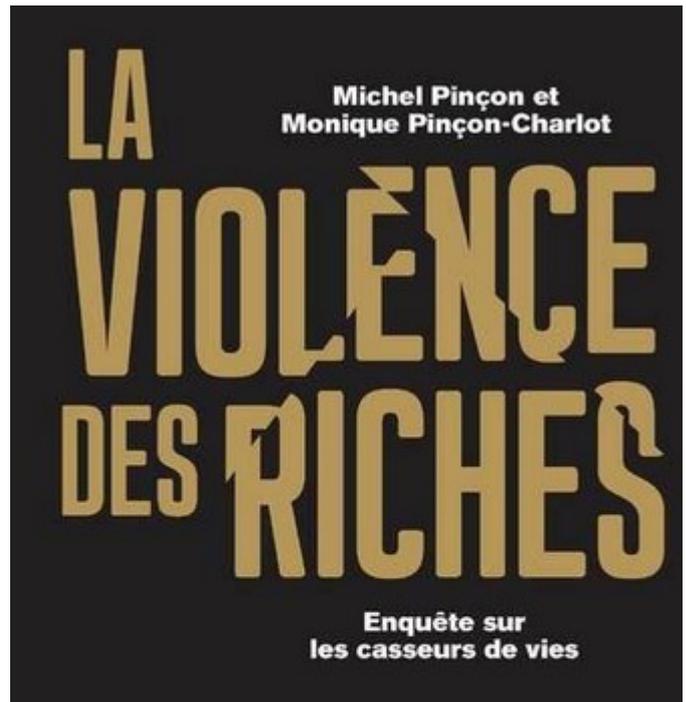
PARADISE PAPERS

Au lieu d'orienter encore plus le système fiscal et social vers la satisfaction des détenteurs de capitaux, l'Etat doit opérer une véritable réforme fiscale pour plus de justice sociale et plus d'efficacité économique.

Le scandale des « Paradise Papers » confirme le bien-fondé des mobilisations contre les ordonnances Macron et les autres mesures antisociales, car il relève de la même logique que celle des paradis fiscaux.



Alors arrêtons de nous mentir. Dans ce pays de l'argent il y en a afin il y a suffisamment pour augmenter les salaires, diminuer le temps de travail, financer notre système de sécurité sociale et de retraite et enfin travailler dans de bonnes conditions en assurant un service public de qualité pour tous.



À LIRE

Qui sont les riches aujourd'hui ?

Quel impact ont-ils sur la société française ?

Pour la sociologue Monique Pinçon-Charlot, les riches font subir au reste de la société une violence inouïe. Une violence banalisée grâce à un renversement du langage : les riches seraient des victimes, menacées par l'avidité du peuple. La sociologue dénonce un processus de déshumanisation, une logique de prédation, une caste qui casse le reste de la société.

Sur fond de crise, la casse sociale bat son plein : vies jetables et existences sacrifiées. Mais les licenciements boursiers ne sont que les manifestations les plus visibles d'un phénomène dont il faut prendre toute la mesure : nous vivons une phase d'intensification multiforme de la violence sociale.

Mêlant enquêtes, portraits vécus et données chiffrées, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dressent le constat d'une grande agression sociale, d'un véritable pilonnage des classes populaires – un monde social fracassé, au bord de l'implosion.

La CSG, cet impôt injuste !

Un impôt injuste financé par les salariés et les retraités, et dont les patrons profitent.

Augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) de 1,7 % pour les salariés et retraités :

En augmentant la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 % pour les salariés et retraités, le gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécurité sociale des cotisations vers l'impôt et la fiscalisation, selon un communiqué de la fédération finances de la CGT.

Ce transfert s'est continuellement accru depuis la création de la CSG par le gouvernement Rocard en 1991 jusqu'au gouvernement Jospin en 1998 où la CSG est passée de 1,1 % à 7,5 % pour les salariés et 6,6 % pour les retraités.

Avec cette nouvelle augmentation, la part des cotisations finançant la sécu passerait de 86,8 % en 1991 à 65,6 %, alors que la part de l'impôt incluant la CSG passerait de 4,9 % à 30,3 %.

Cette fiscalisation accrue illustre le danger de voir arriver la fusion entre la CSG et l'impôt sur le revenu. Si cela peut sembler être une simplification, une telle fusion ferait courir un risque important concernant le financement de la protection sociale.

La CSG est financée par les salariés et les retraités à hauteur de 89,6 %, contrairement aux patrons qui en sont épargnés.

Depuis sa création, ses hausses successives ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales, en particulier de cotisations « patronales ». Si bien qu'aujourd'hui, ce que l'on paye en CSG était naguère payé par les employeurs.

Cela pourrait aussi augurer de l'instauration d'une « flat tax » c'est-à-dire un impôt à un taux unique sur les revenus. Le résultat serait une hausse importante de l'impôt pour les plus pauvres et, à l'inverse une sacrée baisse pour les plus riches.

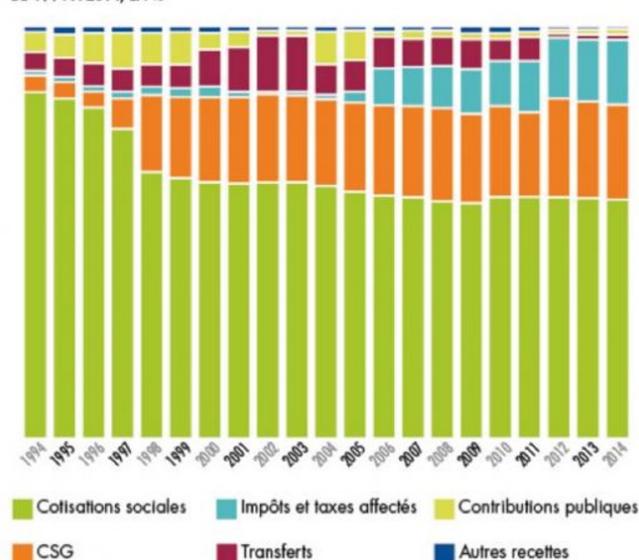
La contrepartie des baisses de cotisations maladies et chômage (3,10 %) des salariés, annoncées pour soi-disant "améliorer" leur pouvoir d'achat, n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé* (salaire net + cotisations sociales) et des droits collectifs (retraite, remboursements maladie, allocation chômage etc.) qui en résultent.

Au nom de la solidarité intergénérationnelle, 60% des retraités vont voir leur pension amputée de 1,7 point. C'est en fait un cadeau de plus aux patrons et actionnaires.

Le Prélèvement à la source (PAS) vise à préparer les esprits à cette fusion : Véritable usine à gaz qui n'est pas véritablement un prélèvement contemporain, le PAS va fragiliser le consentement à l'impôt mais aussi les services même de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Les risques de remises en cause de la progressivité de l'impôt, et de la fusion CSG/Impôt sur le revenu (IR) dans la foulée du PAS sont bien réels. La CGT a rappelé son opposition à cette réforme qui va compliquer inutilement un recouvrement de l'impôt sur le revenu, aujourd'hui réalisé à près de 99 %.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (RÉGIME GÉNÉRAL) DE 1994 À 2014, EN %



*Qu'est-ce que le salaire socialisé ?

Les cotisations sociales constituent un élément du salaire. Elles sont immédiatement transformées en prestations par la sécurité sociale (pensions de retraites, allocations chômage, prestations maladies etc.). La cotisation sociale est, comme le salaire direct, prélevée sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire les richesses produites par les salariés. Augmenter les cotisations sociales, comme augmenter les salaires nets, c'est faire reculer le profit. On a ainsi une opposition entre salaire et profit : quand l'un augmente, l'autre recule.

Préavis de grève pour les journées des 7, 8, 9 et 10 décembre 2017

La «Supervision Globale » : Gérard COLLOMB a souhaité doter la ville d'un équipement de vidéo-protection de pointe, et lancer un modèle "à la lyonnaise" avec des agents municipaux civils formés pour exercer avec qualité et professionnalisme les missions de sécurité et de service public. Le constat aujourd'hui : dégradation de la qualité de travail suite à la réduction du service technique (augmentation du nombre de caméras non exploitables), à une organisation du service mise à mal (départ d'un directeur et d'une secrétaire à plein temps, tous deux non remplacés) et à la prévision de la fusion de deux directions. Ces différents facteurs sont la cause directe d'une démotivation générale des agents.



Les annonces récentes de la direction concernant l'intervention d'un cabinet conseil mandaté pour travailler sur notre organisation du travail qui pourtant a fait ses preuves et le fait que nous perdrons du pouvoir d'achat, font déborder le vase.

Par ailleurs, les économies réalisées sur les budgets et sur le personnel nous interpellent, notamment sur la question de la Sécurité en cette période de plan vigipirate.

Pour ces raisons, nous revendiquons:

- L'abandon de l'intervention du cabinet conseil.
- Le maintien des cycles de travail actuels.
- Le maintien de notre pouvoir d'achat mensuel.
- Le maintien d'une direction à part entière (directeur et secrétaire) afin de garder la même qualité de travail et d'efficacité.
- Maintien des 4 postes dédiés à la technique. Ces postes doivent évoluer en termes de grades au vu des compétences spécifiques demandées.
- Ouverture de tous les postes d'opérateurs à l'échelle C1 avec possibilité de déroulement de carrière jusqu'à l'échelle C3.

Mieux que UBER : les esclaves du CCAS

Au CCAS comme, ailleurs le dialogue social ne veut absolument rien dire.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que la direction du service gérontologie (à la pointe du dialogue social au CCAS) est en train de travailler sur les astreintes des agents logés en résidence sénior. Bien entendu, l'époque oblige celle-ci à faire preuve d'un grand élan de démocratie sur ce dossier : les seules invitées à la discussion ont été les directrices des résidences, qui ne sont pas logées, bien entendu! Les propositions seraient de faire travailler les agents 7/7 et 24h sur 24. Les agents logés commenceront leur semaine le lundi matin pour la terminer le lundi d'après. Et avec ça, la cerise sur le gâteau, ces agents n'auront pas une résidence à surveiller la nuit mais plusieurs!

Quand des voix osent s'élever devant tant de démocratie en posant cette simple question "mais nous allons travailler jour et nuit" réponse de la direction "mais non... la journée vous travaillez pour votre salaire et la nuit pour votre logement". Autre question posée à la direction "si il y a un problème dans une autre résidence ?" réponse de la direction "vous prenez votre voiture personnelle pour vous déplacer en pleine nuit".

Et question "pour les agents qui n'ont pas le permis le CCAS nous le paiera?"

On vous avait dit mieux qu'uber, mieux que la loi travail: le CCAS. Dans tout ça où est passé le service public ? Que deviennent nos seniors laissés seuls dans un établissement ?

Depuis les dernières élections municipales, la CGT interroge en vain les élus pour connaître la politique de la ville sur les personnes âgées. Après la fermeture de 3 résidences en 3 ans de mandat, nous commençons à y voir plus clair.



Le sacrifice des agents face aux directives économiques

De l'égalité femmes/hommes à la lutte

Le collectif « toutes des lionnes » est devenu départemental, interprofessionnel et a changé de nom. Il devient « Tous des Lyonnaises » et intègre des hommes ! Notre première action : une participation à la Marche des Fiertés, ou Gay Pride, le samedi 17 juin dernier. Depuis la rentrée nous avons participé aux manifestations dans la rue contre la loi travail qui impacte particulièrement les femmes. Notre banderole a eu un beau succès !



MARTIN UNE NOUVELLE FOIS EN PROCÈS LE 5 FÉVRIER A LYON

La justice de classe a une nouvelle fois frappé : Martin devra se représenter à la Cour d'appel de Lyon le lundi 5 février...

La raison ? La justice a décidé d'analyser des éléments que l'accusation n'avait pas joint au dossier conformément aux prescriptions légales. Mais quand il s'agit de réprimer un militant politique et syndical, on peut recommencer sans problème un troisième procès.

On veut se payer la tête de notre camarade et pour cela, on use de toutes les ficelles pour arriver à ses fins. "Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir."

Vous êtes en France, nous sommes en 2017.

RELAXE POUR NOTRE CAMARADE !
"Communiqué de l'UL CGT SAINT-ÉTIENNE"

Quand la DGRH snobe les ASVP



La section CGT des ASVP a fait de nombreuses demandes de RDV pour rencontrer la DGRH.

Les demandes restant lettre morte. Les agents ont été obligés de poser un préavis de grève pour pouvoir être entendus

Un comble pour une administration qui prône le dialogue social...

À quelques mois de la dépenalisation du stationnement payant, quel avenir pour les agents du service du contrôle du stationnement et de l'espace public.

Plusieurs interrogations se posent à ce jour :

- La sécurité des agents.
- Leur avenir professionnel.

De plus en plus de glissements se font sur des missions qui jusqu'à ce jour faisaient partie du quotidien de la police municipale, Le premier d'entre eux était la récupération de la fourrière, la suite étant la fusion avec l'UCV, en cours d'autres missions.

Que différencie un ASVP aujourd'hui d'un policier municipal? Le statut et le salaire.

L'administration est en train de créer une police discount.

De plus, l'administration a décidé de bloquer la carrière des agents à l'échelle C2 (anciennement ATP2) alors que leur métier, leurs compétences, leurs technicités, ne cessent d'augmenter.

Les agents revendiquent :

- Le déroulement de leur carrière sur l'intégralité des grades de la catégorie C.
- La fin des glissements de tâches vers les missions de police municipale.
- le respect de l'organisation et des conditions de travail.
- une NBI à 15 points.

On le voit, la section CGT ASVP a des propositions à faire... la balle est dans leur camp!

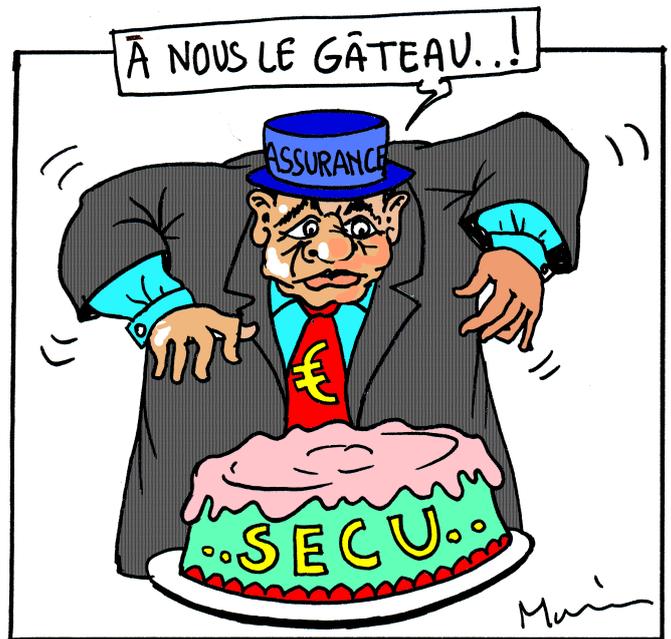
LA « SECU » EN GRAND DANGER ! L'HÔPITAL PUBLIC MALADE !

Nous sommes face à un véritable enjeu de société avec la mise en danger de notre sécurité sociale. Un enjeu de société car cela concerne la totalité des citoyens de notre pays. Pourquoi est-elle en danger ? Simplement parce que ceux qui nous gouvernent depuis plusieurs années ont sacrifié la solidarité à la finance, oublié la devise du CNR « je cotise suivant mes moyens, je suis soigné suivant mes besoins »

Et de plus en plus les pouvoirs politiques transfèrent à des assurances privées la prise en charge des soins (assurances qui avancent avec le masque de la mutualité) et qui toutes ont des options, ce qui, dans les faits, revient à cette triste réalité "je suis soigné en fonction de ce que je cotise" en réalité à des années lumières de l'idée du CNR (Conseil National de la Résistance)

Quant à l'hôpital public, c'est encore la finance qui domine sur les soins avec la facturation à l'acte. C'est-à-dire que le nombre de jours d'hospitalisation est fixé en fonction de l'acte pratiqué, cela sans tenir compte ni de l'âge du patient ni du fait qu'il peut avoir d'autres problèmes ...

Je voudrai citer le cas précis d'une patiente âgée de 78 ans (diabétique et asthmatique) à qui on a posé une prothèse du genou. Durée



prévue d'hospitalisation 5 jours. Elle aurait du partir en maison de rééducation mais voilà : pas de place dans aucune maison. Alors renvoi à la maison avec tous les jours infirmière et kiné à domicile, mais voilà : impossible de trouver un kiné. Première intervention 8 jours après sa rentrée au domicile... De plus, du fait, de son état, numération globulaire de plaquettes par une préposée de laboratoire qui vient à domicile!

Ce sont les conséquences de la tarification à l'acte. Tout cela pour respecter le cadre financier imposé à l'hôpital et aux personnels soignants qui, bien entendu, ne sont pas responsables de cette politique et qui pour certains la contestent. La finance domine tout! Ne nous laissons pas faire.

On lutte contre la loi travail qui touche 17 millions de salariés, c'est bien, mais la sécurité sociale cela concerne 67 millions de citoyens, alors que fait-on ?

Charles RAMAIN

La sécurité sociale c'est

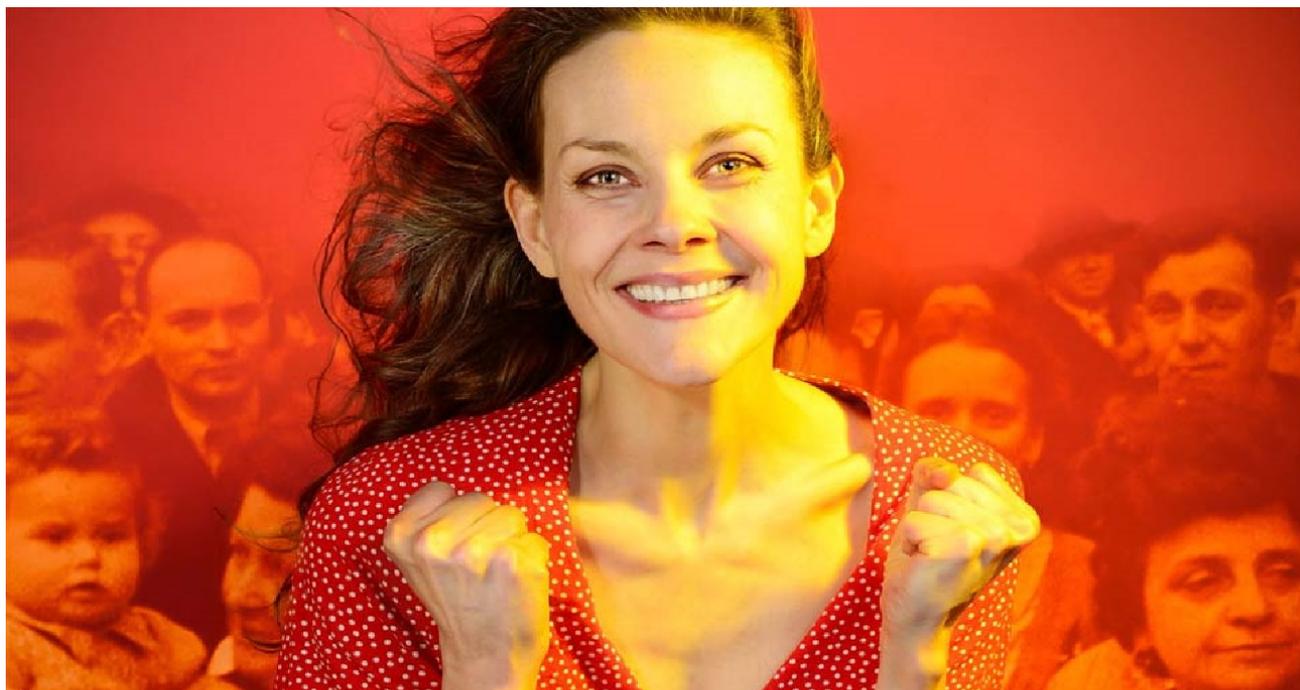
 **vital**

EMISE LE 04/10/1945

1 01 01 73 047 2 103 946
CROIZAT
AMBROISE

LA SOCIALE

Même si on nous rabache que les caisses sont vides, ne renonçons pas à notre système de solidarité ! « Je cotise suivant mes moyens Je suis soigné suivant mes besoins »



Rouge Productions présente

LA SOCIALE

un film de Gilles Perret

La CGT et l'UGICT Ville de Lyon vous invitent à une
Projection-débat
du film "La sociale"
Jeudi 11 janvier 9h30
Médiathèque de Vaise, Lyon 9e

Avec la participation de Michel Étievent , écrivain historien (Des livres de Michel Étievent seront disponibles sur place)

Le nombre de places étant limité, il est nécessaire de s'inscrire:

- par mail à : lasocialevdl@gmail.com
- coupon réponse auprès de votre représentant syndical
- par courrier Syndicat CGT ville de lyon 4 rue Joseph serlin 69001 Lyon

Je souhaite m'inscrire à la projection débat du film

NOM:..... Prénom:.....

Courriel:.....Tél:.....